Feu d'artifice St-Paul

9 décembre 2017

Consignes de sécurité

La mairie de Saint-Paul lez Durance et le Comité des Fêtes veulent sensibiliser le nombreux public qui se déplacera dans le périmètre de la passerelle de la Mirabelle pour assister au feu d'artifice prévu ce samedi 9 décembre à 20h00.

Par mesure de sécurité, **les accès à la passerelle et les abords de la route Départementale** (berges et trottoirs) **seront strictement interdits**.

La circulation routière ne sera pas interrompue mais régulée.

Le feu d'artifice ne sera tiré que si les spectateurs respectent les zones prévues à cet effet et que si personne ne se trouve le long de la D952 (voir plan ci-dessous)!

Une fois le feu terminé, il faudra attendre que l'éclairage public soit remis en route pour regagner vos habitations ou véhicules, surtout pour les spectateurs devant traverser le canal par les 2 ponts.

Feu d'artifice tiré de la passerelle piétonne
Samedi 9 décembre à 20h00

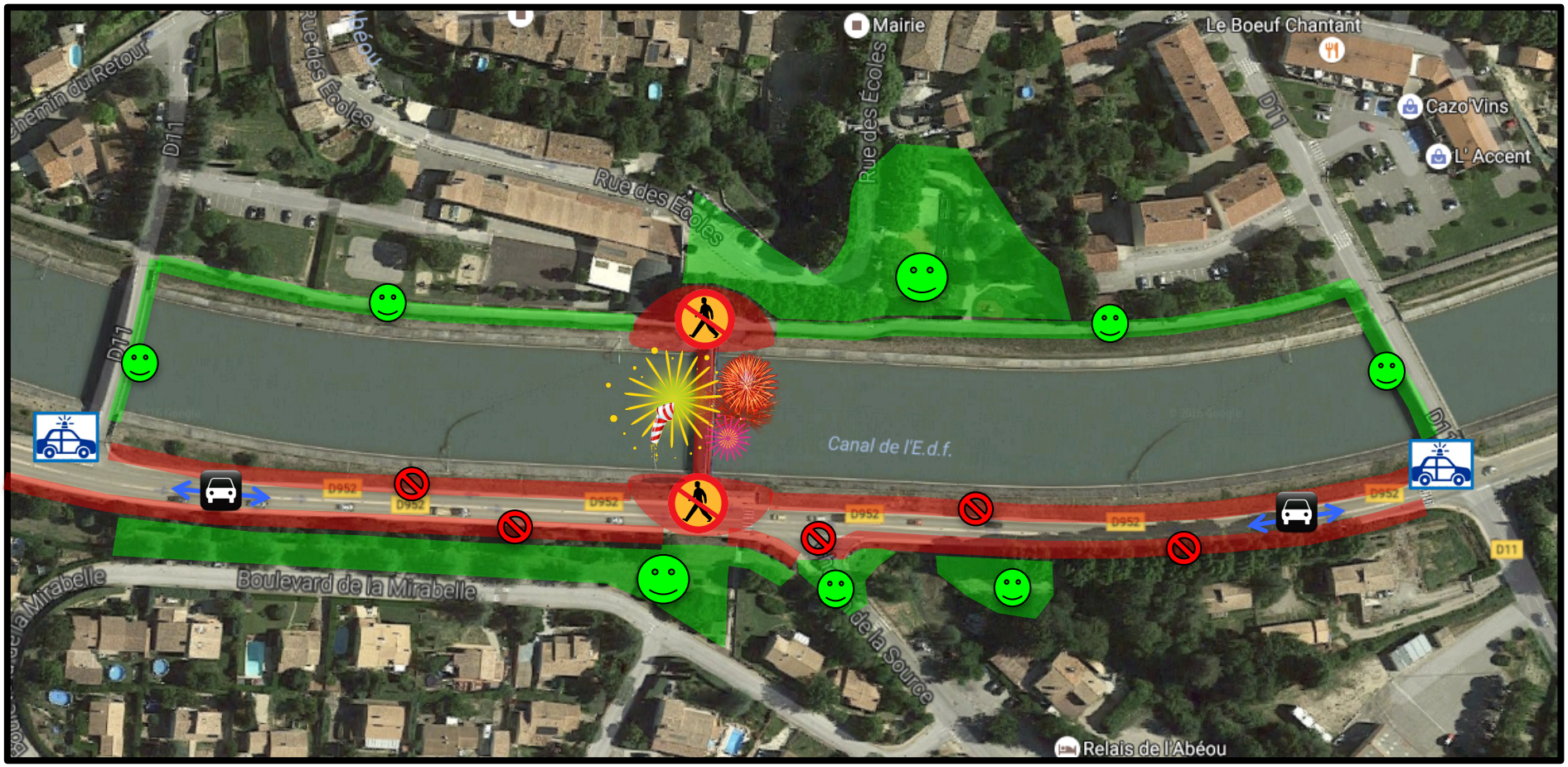

Zones privilégiées pour assister au feu d'artifice

Zones strictement interdites aux spectateurs (piétons)

Mairie, comité des fêtes, gendarmerie et pompiers seront présents pour encadrer cette manifestation.